

CHRONIQUE D'UN FIASCO ANNONCÉ

La CAP de mobilité des CPIP qui vient de se dérouler tourne au grotesque tellement l'administration n'a pas su collecter des informations fiables sur les situations des agents.

Malheureusement, cette situation était prévisible et nous avons alerté la DAP lors d'une réunion du 20 février.

Concernant HARMONIE, nous avons demandé que les agents aient accès à leurs points :

- **AVANT LA CAP** : cela aurait pu **permettre une vigilance et une attention particulière de leur part en cas d'erreur et une correction des dossiers en amont si les points étaient faux** ;

- **APRÈS LA CAP** : cela aurait pu **permettre une vérification de la part des agents comme quoi leur situation avait été correctement examinée**.

L'administration n'a rien fait.

S'agissant des centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM), nous avons demandé l'application du vote du CT SPIP qui prévoyait une bonification similaire à celle du rapprochement de conjoint. L'administration se contentera d'indiquer par une ligne dans la note de mobilité que les CIMM conduiront à une priorisation sans indiquer laquelle. Nous prendrons connaissance en CAP de la décision du président à savoir que la priorisation sera absolue. Cette dernière conduira à rendre susceptible de recours les mutations outre mer dès que les CIMM d'un agent seront oubliés. **Or, qui était informé de l'importance d'une telle démarche et comment la restituer correctement sur HARMONIE ? Personne...**

Pour pouvoir cocher la case CIMM dans votre demande de mutation dans HARMONIE, il fallait que vos services RH aient rentré une seconde adresse de domicile sur le territoire concerné... Aucune communication de la DAP sur cette démarche, pourtant capitale et riche de conséquences, n'a été effectuée.

Lors de la CAP d'avril, les représentants des personnels ont recompté les points des agents en consultant les dossiers. Néanmoins, les nombreuses corrections apportées et les carences en personnels du bureau gestionnaire ont rendu impossible la mise à jour des tableaux nécessaires à l'établissement du déroulé. Cela a conduit, comme vous le savez, à prévoir une autre CAP en mai.

Les membres des organisations syndicales avaient alors demandé au président que l'administration communique sur les conséquences pratiques de cette décision. Au lieu de cela, **une seule et unique phrase indiquera simplement que les délais demeurent inchangés**.

Or, les délais pour modifier ou annuler des vœux sont de 8 jours avant la CAP. Ce délai était donc de facto réactivé. Pourtant, les agents ne pouvaient plus faire de modifications sur HARMONIE. Ils ont donc du passer par voie papier ce qui a conduit à une prise en compte aléatoire de leur demande et une mauvaise centralisation de ces dernières. De plus, les annulations ont des conséquences pour l'ensemble des agents. En effet, si la CAP propose la mutation d'un agent qui, en réalité, a annulé sa

demande, cette annulation va impacter ces derniers qui auraient du récupérer le poste laissé libre par l'agent sur le départ...

Lors de la préparation de la CAP de mai, l'administration nous a donc remis des tableaux nécessaires à la préparation du déroulé de mutation. A l'aide de gommes et de crayons, faire le déroulé nous prend environ 1 journée et demi, il n'était donc pas question pour nous de procéder à nouveau au recompte des dossiers sur les 2 jours de préparation puisque cela avait déjà été fait en avril.

C'est en sortant de CAP que nous nous rendrons compte que sur bien des situations, les points indiqués étaient de nouveaux faux et ne tenaient pas compte des corrections effectuées en avril.

Face aux remontées des terrains, après la publication des résultats officiels par les syndicats, la DAP a essayé de corriger les situations erronées au fil de l'eau. Mais face au grand nombre d'erreurs, **le SNEPAP-FSU a demandé à ce que les agents concernés voient leur recours examinés lors de la CAP initialement prévu le 31 mai pour le tableau d'avancement.**

Suite à notre proposition, la CAP du 31 mai examinera donc les dossiers oubliés pour rétablir le juste ordre des mutations et aura un œil bienveillant sur les dossiers des agents qui n'auraient normalement plus la mutation annoncée. Les RP du SNEPAP-FSU seront vigilants et mobilisés pour que toutes ces demandes soient examinées. Ces dysfonctionnements ont généré des situations de stress important et une violence institutionnelle dont nous avons bien conscience et que nous n'avons cessé de relayer auprès de l'administration.

Sauf pour les postes profilés, la mobilité des agents n'est finalement pas un enjeu pour l'administration. A tel point que la fonction publique envisage même de supprimer les CAP de mobilité. En revanche, pour la vie personnelle et professionnelle des personnels, la mobilité est un enjeu capital. C'est donc l'occasion pour l'administration de démontrer la considération qu'elle porte à ses agents en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour prendre des décisions justes et sécurisées.

Pour les CPIP ... La réalité est là ... On est loin du compte et tout est à revoir.



Le 21/05/2018

Les Représentants du Personnel

SNEPAP-FSU

snepapcap2018@gmail.com

